

Berne, le 27 février 2026

Session de printemps 2026 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil national

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
03.- 04.03.26	25.063	OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération La mesure 22 : Mesures dans le domaine propre	Suppression de la mesure ; Soutenir la minorité Gisi Barbara	Sous ce titre « Mesures dans le domaine propre », 110 millions de francs ont déjà été supprimés de manière durable en 2025. La marge de manœuvre est épuisée. Les réductions ont dû être effectuées en particulier dans les conditions de travail du personnel fédéral, malgré une charge de travail croissante : il en résulte une augmentation des absences pour cause de maladie. La recherche relevant des départements a également été touchée, de manière très disproportionnée au sein de l'OFSP (qui ne dispose pas de sa propre division de recherche). Dans les domaines de la prévention et de l'équité en santé, des services entiers ont dû être supprimés. Si le « montant des économies » de cette mesure 22 devait désormais passer d'abord à 200, puis même à 300 millions, le système de santé devra de nouveau en faire les frais. Cela va diamétralement à l'encontre de diverses décisions parlementaires.
03.- 04.03.26	25.063	OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération Bloc DFI, deux mesures supplémentaires du Conseil des États	Soutien de la majorité de la CDF-N et le Conseil fédéral ; rejeter les mesures supplémentaires	Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a approuvé, sans examen approfondi, deux mesures supplémentaires concernant le DFI : « Priorisation des dépenses courantes du DFI » et « Suppression des contributions volontaires du DFI ». Dans les deux domaines, on tente de supprimer deux fois le même franc (voir ci-dessus). Une fois de plus, les tâches liées aux soins et à la prévention seraient touchées de manière disproportionnée. La Commission des finances du Conseil national en a pris conscience et recommande donc de rejeter les deux mesures supplémentaires. pro-salute.ch se rallie à cette recommandation.
12.03.26	25.074	OCF. Loi sur les produits thérapeutiques (révision 3a). Révision	Art. 26a Plan de médication ; Soutenir la majorité	Le thème porte en particulier sur l'utilisation de systèmes électroniques pour la prescription, la remise et l'utilisation de médicaments. Une question controversée concerne le caractère facultatif ou obligatoire du traitement électronique, les patient-e-s ayant le droit de demander en plus une version papier. Du point de vue de la sécurité des patient-e-s, un plan de médication lisible et bien structuré est indispensable pour éviter les erreurs de médication. Les systèmes électroniques renforcent cette sécurité en garantissant une présentation précise, standardisée et actualisée. pro-salute.ch soutient l'introduction du traitement électronique comme standard obligatoire et recommande d'approuver la majorité de la CSSS-N.
12.03.26	24.3062	Mo. Prelicz-Huber. Étiquetage des médicaments . Penser également aux	Adoption de la motion	Contrairement aux pays voisins, les étiquetages des médicaments en Suisse sont souvent illisibles pour les personnes malvoyantes. Cela est contraire à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
		personnes malvoyantes (inscription en braille)		Dans sa réponse, le Conseil fédéral se déclare prêt à mettre en œuvre l'étiquetage des emballages en braille, dans le respect des normes DIN. En adoptant la motion, il est soutenu dans cette intention. Les problèmes techniques et pratiques invoqués par le Conseil fédéral dans sa réponse négative peuvent être résolus par la mise en œuvre concrète de la motion. Un rejet de cette demande serait très mal compris par le grand public.
12.03.26	24.3192 et 24.3193	Mo. Glarner. Moyens auxiliaires. Halte aux prix surfaits ! Mo. Glarner. Rendre accessibles aux patients des moyens et appareils bon marché	Rejet des motions (à moins qu'elles ne soient retirées)	pro-salute.ch s'engage pour que les moyens auxiliaires et les appareils soient disponibles à des prix abordables. Nous avons soutenu diverses initiatives politiques visant à mettre un terme aux prix excessifs pratiqués pour ces produits. Les demandes formulées dans les deux motions étaient déjà partiellement satisfaites au moment de leur dépôt. Les autres revendications ont depuis été mises en œuvre ou font l'objet d'adaptations réglementaires en cours. Le renvoi des motions n'aurait d'autre effet que de les classer à la première occasion.
12.03.26	24.3210	Mo. Nantermod. Assurance obligatoire des soins. Ne plus rembourser l'homéopathie et les autres traitements sans efficacité démontrée	Rejet de la motion	Les traitements dont l'efficacité n'est pas prouvée ne peuvent déjà pas être remboursés par l'assurance maladie obligatoire. Cela est dans l'intérêt des patient-e-s, mais aussi dans celui de tous les payeurs et payeuses de primes et d'impôts. C'est pourquoi la pratique actuelle consistant à procéder à des contrôles réguliers selon les critères EAE est juste, d'autant plus que les suggestions de contrôle proviennent souvent de la société civile. L'assimilation « homéopathie = placebo » au texte de cette motion n'est pas tenable sur le plan professionnel.
17.03.26	24.3919	Mo. Poggia. Assurance complémentaire d'hospitalisation. Garantir le libre choix des assurés	Soutien de la majorité de la CSSS-N ; rejet de la motion	pro-salute.ch recommande également de rejeter la première phrase restante et donc l'ensemble de la motion, en accord avec la proposition majoritaire de la CSSS-N. La Commission souligne à juste titre la surcharge administrative que cela représente pour un bénéfice minime. L'expérience acquise dans le cadre du conseil aux patient-e-s montre que cette question ne constitue pas le problème principal.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes